

COMMUNIQUÉ

LA CIOTAT, le 2 Août 2007

Le Conseil d'Administration de la société NEOTION a décidé le 31 juillet 2007, en application de l'article L 225-55, alinéa 1, du Code de Commerce et sur proposition de Monsieur Laurent JABIOL, Président Directeur Général, de révoquer Monsieur Jean-Yves LE ROUX de ses fonctions de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration de la société NEOTION n'a pas procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général Délégué.

Monsieur Jean-Yves LE ROUX, qui demeure administrateur de la société NEOTION, a par ailleurs démissionné le 24 juillet 2007 de ses fonctions de Président de la SAS NEOTION TNT FRANCE, filiale de NEOTION. Monsieur Laurent JABIOL a été désigné le 31 juillet 2007 en qualité de nouveau Président de la SAS NEOTION TNT FRANCE.

A propos de NEOTION :

Société leader dans le domaine de la Télévision numérique, NEOTION conçoit, développe et commercialise toute une gamme de produits et services innovants à destination du grand public et des industries liées au monde des médias.

En 2004, NEOTION devient rapidement un acteur majeur de la compression MPEG-4 AVC, au travers du rachat de Xéole. Ainsi, dès février 2006, NEOTION lance avec succès le NEOTION Pocket dTV, le premier récepteur numérique MPEG-4 au format carte de crédit !

Les produits NEOTION se positionnent sur plusieurs marchés en forte expansion :

- Le marché de la transmission et de la réception numérique sécurisée
- Le marché de la Compression Vidéo et de l'enregistrement numérique pour TV, PC et DVD
- Le marché du réseau domestique et de la convergence PC-TV

NEOTION est une société cotée sur le marché Alternext d'Euronext (Paris). Rappelons que l'admission de NEOTION sur ALTERNEXT a été réalisée par placement privé et a donné lieu à l'établissement d'un prospectus d'information non visé par l'AMF. NEOTION n'a donc pas fait et ne fait pas Appel Public à l'Epargne. La détention des titres NEOTION est donc réservée aux seuls « Investisseurs Qualifiés », c'est à dire disposant des compétences et des moyens nécessaires pour appréhender les risques inhérents aux opérations sur instruments financiers. La liste des catégories d'investisseurs reconnus comme qualifiés est fixée par décret.

Site Internet : **www.neotion.fr**

Contact Presse : Christophe DEPERNET – presse@neotion.com - 04.42.98.07.70